

Nouveau protocole sanitaire à compter du 14 mars 2022

A compter de ce lundi 14 mars 2022, le protocole sanitaire passe au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et des établissements scolaires.

La limitation du brassage entre groupe d'élèves n'est plus obligatoire et toutes les activités physiques et sportives y compris les sports de contact sont autorisées.

L'obligation du port du masque en intérieur est levée pour tous les personnels et les élèves.

Toutefois le virus du Covid-19 continue de circuler aussi les mesures de précautions sont maintenues :

- Lavage régulier des mains (ou désinfection avec du gel hydro-alcoolique) : au minimum à l'entrée dans l'établissement, à l'entrée de la salle de classe, avant et après le passage aux toilettes, à l'entrée et à la sortie du self ;
- Aération régulière des locaux ;
- Désinfection quotidienne des surfaces.

Les mesures de protection doivent continuer à s'appliquer :

- Rester à la maison en cas de fièvre (température supérieure à 38°C) ;
- Se faire tester en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ;
- Porter un masque même si le test est négatif en cas de symptômes tels que toux, rhume... ou si un cas de covid est confirmé dans la classe.

Identification des cas contact à risque :

Si un cas de covid est confirmé dans la classe, tous les élèves de la classe ou du groupe sont considérés comme cas contact à risque. Les élèves de moins de 12 ans ou de plus de 12 ans et vaccinés (2 doses) poursuivent les cours en présence et feront un autotest à J2. Le port du masque en intérieur est alors fortement recommandé pendant 7 jours.

Les élèves de plus de 12 ans non vaccinés restent à l'isolement pendant 7 jours sauf s'ils ont eu le covid il ya moins de deux mois.

Je vous remercie pour votre vigilance pour la sécurité de tous.

C. VIET, Principale